



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Danger d'incendie de forêt

L'Etat de Vaud lance un appel à la prudence

En raison de la sécheresse et d'un déficit important de précipitations, le danger d'incendie de forêt est actuellement au niveau 3 (marqué). La situation requiert donc une grande prudence lors d'activités en plein air impliquant des feux en forêt et à proximité.

Au vu des conditions météorologiques actuelles et des observations réalisées sur le terrain par le personnel forestier du Canton et des communes, le danger d'incendies de forêt a été fixé au degré 3 (marqué) sur l'ensemble du territoire vaudois. Les températures élevées des derniers jours ont contribué à assécher la litière forestière et la rendre facilement inflammable. Bien que des précipitations sous forme d'orages soient annoncées pour la fin de la semaine, une grande incertitude sur leurs quantités et leur répartition spatiale demeure.

Prudence en forêt et règles de conduite

La Direction générale de l'Environnement (DGE) rappelle que la loi forestière interdit les feux en forêt, à l'exception des endroits prévus à cet effet, et recommande à la population :

- de se conformer en tout temps aux consignes des autorités locales ;
- de s'abstenir de tout feu en plein air en cas de vent fort et de rafales ;
- d'utiliser des foyers fixes, situés sur une surface non-inflammable, et de ne pas faire de feu à même le sol ;
- de surveiller en permanence les feux et de ne jamais les quitter sans avoir veillé qu'ils soient complètement éteints ;
- de ne jamais jeter des allumettes ou des mégots.

Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

La situation de danger peut varier localement, notamment dans les versants exposés au sud, ou lorsque de la végétation sèche est présente.

En raison de l'incertitude sur les précipitations annoncées pour les prochains jours, la DGE réévaluera la situation en fin de semaine. En l'absence de précipitations en suffisance et couvrantes sur tout le territoire cantonal, une interdiction de faire du feu en forêt et à proximité pourra être prononcée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2022



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Renseignements complémentaires :

DES, Sébastien Lévy, domaine dangers naturels en forêt, Direction générale de l'environnement, 021 316 61 59, info.incendies-foret@vd.ch.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets → incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.